

## **COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS**

**Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.T.A. : 02 21 018 - F.F.H. : 04 021 2602**

### **Compte rendu de réunion du Conseil d'Administration du 10 mai 2020**

Membres présents : G. Arranz, G. Beloeil, A. Chapart, L. Chapart, JL Goyot, A. Legris, M. Nys, M-J. Pimpim, H. Toggwiler.

Pouvoir(s) adressé(s) au Club :

Membre(s) excusé(s) : C. Guiot, G. Guiot

Membre(s) absent (s) :

Début de séance : **10h08**

#### **Ordre du jour :**

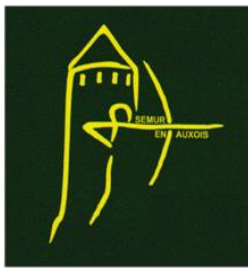
1. Validation du précédent compte-rendu.
2. Annulation de manifestations
3. Anniversaire des 10 ans de la section Handisport et inauguration du terrain extérieur
4. Partenariat LILIAL (Matériel Handi)
5. Subventions ANS
6. Achat d'arc pour la section Handisport
7. Travaux du foirail.
8. Assemblée Générale du Club :
9. Reprise du sport - Position des différentes institutions.
10. Déconfinement et reprise du Club.
11. Journée Arc et « Solstice d'été » - 21 juin 2021
12. Objectifs du Club en cours.
13. Questions / Points divers.

Fin de séance : **12h05**

**Adresse : Compagnie des Archers de l'Auxois - Maison des Associations  
9 rue du champ de Foire 21140 Semur-en-Auxois**

**N° SIRET 494826290 00020**

**Courriel : [cie.archers.auxois@gmail.com](mailto:cie.archers.auxois@gmail.com) Web : <http://club.sportsregions.fr/archers-auxois>**



**Label**  
Argent 2019-2020



## **COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS**

**Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.T.A. : 02 21 018 - F.F.H. : 04 021 2602**

En cette période de confinement, le Bureau de l'Association a décidé de proposer aux membres du Conseil d'Administration de tenir leurs réunions par systèmes d'audio et/ou de vidéo conférence. La présence, en ligne ou de visu de la moitié des membres (présents ou représentés par un pouvoir adressé au secrétaire de séance) assure la validité des délibérations qui seront prises en séance. Soumise au vote la proposition est validée à l'unanimité des présents.

Le quorum nécessaire à la tenue d'une réunion étant atteint (voir présents ci-dessus), la réunion en date du 10 mai 2020 peut se tenir et les décisions prises sont donc applicables.

### **1. Validation du précédent compte-rendu.**

Le compte-rendu du Conseil d'Administration en date du 14 février 2020, n'ayant fait l'objet d'aucune demande de rectificatif, est validé et est donc considéré comme signé par le Président et par le Secrétaire

### **2. Annulation de manifestations**

Les mesures de non-prolifération du virus nécessitent l'annulation d'un certain nombre d'événements :

- Le 29 avril, annulation par la FFTA des Championnats de France 2020 et suspension de toutes compétitions inscrites au calendrier d'ici au 31 juillet minimum (y compris rencontres loisirs)
- Annulation de la compétition du 7 juin 2020 qui devait se dérouler sur notre site. Greg a fait le nécessaire auprès de la ligue → Gilles enverra aux Clubs BFC un mail en ce sens
- Annulation de la foire artisanale de Corsaint du 14 juin 2020 où nous devons assurer une initiation de tir.
- Annulation de la « Médiévale » de Semur en Auxois
- Greg → confirmera la compétition « Salle » pour le 18 octobre 2020. Nous pourrions toujours l'annuler selon les contraintes (pandémie ou travaux de la salle)

### **3. Anniversaire des 10 ans de la section Handisport et inauguration du terrain extérieur**

Étant donné les incertitudes actuelles ces deux manifestations sont reportées

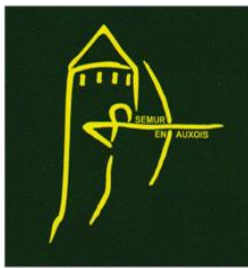
### **4. Partenariat LILIAL (Matériel Handi)**

Suite à la demande d'Hervé et aux décisions prises (voir CR du CA du 14/02/20) le club a été informé qu'une lettre recommandée avait été reçue à la Maison des Associations. → Greg prendra RV pour accéder à la boîte aux lettres.

### **5. Subventions ANS**

- ANS nous a informé par l'intermédiaire de CRBFC le 18/04 que des fonds étaient encore disponibles pour aider les projets et que ceux-ci pouvaient encore être déposés avant le 10 mai en contactant la Fédé

**Compte rendu de réunion du Conseil d'Administration du 10 mai 2020**



**Label**  
Argent 2019-2020



## **COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS**

**Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.T.A. : 02 21 018 - F.F.H. : 04 021 2602**

- Plusieurs essais infructueux ont été réalisés par Greg. Les délais et disponibilités des différentes entreprises pouvant répondre à temps pour chiffrer les projets étaient incompatibles avec la date.

### **6. Achat d'arc pour la section Handisport**

- Une aide est allouée par le Comité Départemental Handisport.
- Pour en bénéficier la demande devra être faite avant le 31 mai 2020 → Hervé propose l'achat d'un arc gaucher. Accord du CA. → Hervé et Greg définiront la puissance et passeront la commande.

### **7. Travaux du foirail.**

- Le point sur l'avancement du projet ne pourra se faire qu'après l'élection officielle du Conseil Municipal de la Ville de Semur et la confirmation de la poursuite de la réalisation du dossier.

### **8. Assemblée Générale du Club :**

L'année 2020 était une année Olympique et donc une année électorale pour élire votre Conseil d'Administration. Malgré le déplacement des JO, l'année 2020 reste une année électorale avec les contraintes d'une AGO réalisée (temps de remontées des informations) avant le 15 octobre 2020.

- La date du 19 septembre précédemment retenue, proche de la reprise, ne permet pas d'être sûr d'avoir enregistré le renouvellement des adhésions (pour pouvoir voter, les statuts prévoient d'être à jour de ses cotisations) et présente le risque d'avoir une AGO réduite en nombre de présents. Une Assemblée Générale doit rester un temps fort, un moment privilégié de partage, de suggestions de l'Association.
- Le CA valide donc de nouvelles dates début Octobre 2020. → Greg déplacera la réservation de la salle Ciney ; selon les disponibilités l'AG aura lieu les 2 ou 3 ou les 9 ou 10 octobre. Les convocations seront adressées 2 mois avant l'AG.
- → Archers, si vous souhaitez rejoindre le CA parlez-en !
- Pour mémoire, une nouvelle AG devra avoir lieu pour valider à minima les comptes de fin d'année 2020.

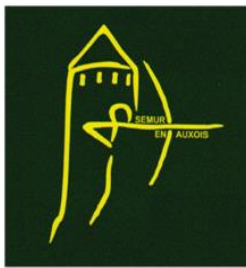
### **9. Reprise du sport - Position des différentes institutions.**

Le Conseil d'Administration a connaissance des documents

- **Projet** FFTA (extrait du site de la Fédération) « Lettre d'information aux licenciés »
- FFH (doc validé - phase 1 du déconfinement)
- Les recommandations de la Ligue de BFC
- Les conseils du CD21.

A ce jour, 10 mai, le CA valide :

**Compte rendu de réunion du Conseil d'Administration du 10 mai 2020**



## COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS

Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.T.A. : 02 21 018 - F.F.H. : 04 021 2602

- Attendre le retour du projet FFTA en cours de validation auprès du Ministère et le document de protocole (volet club, volet licenciés)
- Proposer à Madame le Maire, dans les 15 jours suivants, un plan de déconfinement 1ere phase « Archers de l'Auxois » respectant les consignes Fédérales et imposant le « bons sens responsable » de chacun.
- Attendre l'arrêté municipal donnant autorisation à la réouverture du terrain

### 10. Déconfinement et reprise du Club.

#### Déconfinement :

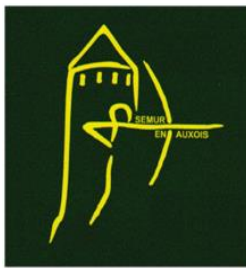
Selon les documents précités et sous réserve de validation des points précédents (§8) le CA a délibéré et adopté les résolutions suivantes :

- La reprise des cours collectifs ne se fera pas cette saison. (Distanciation à respecter, nombre de personnes admises dans un même lieu, encadrement pour l'instant non autorisé, désinfection des matériels ...)
- La pratique individuelle sur un terrain extérieur fermé/sécurisé étant autorisée sous conditions (plan de déconfinement – gestes barrières – planning d'utilisation – protocole d'accès...), les archers possédant leur matériel et étant possesseurs à minima de la « flèche bleue » auront alors la possibilité d'accéder, après réservation à certains créneaux horaires selon le protocole en cours de rédaction, pour une durée fixe à respecter (blasons et clous de fixation seront individualisés et gardés par l'archer).
- Un débat s'est engagé sur la faisabilité de prêter du matériel aux archers n'ayant pas encore leur propre matériel ? L'organisation en cette période, les contraintes administratives et matérielles, de nettoyage, les délais de mise en place vs les phases évolutives de la pandémie ... ont fait prendre la décision par le CA que cela ne sera techniquement pas possible.

Selon l'évolution de la pandémie le Conseil d'Administration pourra prendre les mesures nécessaires. Un point d'étape sera fait lors de la prochaine réunion du CA du samedi 6 juin 10h00, prévue après le débriefing des instances Gouvernementales et Fédérales sur la phase 1 du déconfinement,

#### Saison prochaine :

- Les Fédérations et principalement la FFTA, craignent une chute des licences 2021. Elles prévoient des campagnes de pub sur les médias nationaux dès la rentrée.
- Le Comité National Olympique et Sportif permettra aux clubs qui le souhaitent d'être référencés « Carte Passerelle » dont l'objectif est de promouvoir le sport dans les classes CM1 et CM2 licenciés USEP ou UGSEL en permettant aux élèves d'accéder pour 3,4 séances d'initiation à différents sports. Ce dispositif s'appuie sur la plateforme digitale « mon Club près de chez moi ». Notre vivier d'adresses de nouveaux potentiels archers (Médiévale, Marchés nocturnes, animations d'été...) n'existant pas cette année, la proposition de s'inscrire à cette « carte passerelle » est validée par le CA. ➔ Greg, Gilles



**Label**  
Argent 2019-2020



## **COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS**

**Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.T.A. : 02 21 018 - F.F.H. : 04 021 2602**

- Il est également demandé à chaque Club d'anticiper d'ores et déjà la rentrée 2020 en préparant une étude de ce qu'il pourra accepter à la rentrée pour la saison « salle » (Nombre de cibles, Nombre d'archers en séance, créneaux horaires, niveaux acceptés, protections si nécessaire, nettoyage des installations et des matériels...) → CA
- Il faut savoir que dans le prix des licences les parts Fédérales, Régionales et Départementales resteront inchangées en 2021. Libre choix est laissé aux Club. Après discussions et argumentations le CA a décidé de laisser la part Club telle que définie en AG du 24 janvier 2020.

### **11. Journée Arc et « Solstice d'été » - 21 juin 2021**

- Inscription ligue sous quelle(s) forme(s), (Run archerie, Compétition (s) TAE, Concours amical, Concours interclubs, Animations .... ? Inscrit au calendrier de la ligue ?
- Appel au bénévolat pour la mise en place d'une commission spécifique → pas de réponse à ce jour
- A la demande de Marianne un débat s'engage afin de décider de la forme de la journée. Après discussions et analyses des pour et contre, le CA valide à l'unanimité le principe de la journée « Solstice » par un début festif/récréatif tôt en matinée, puis une compétition TAE le matin (inscrite au calendrier de la ligue → Greg), puis repas, après-midi déroulant festivités, découvertes du tir à l'arc, concours amicaux.... et diner/soirée « dans les étoiles ». A part la compétition, la commission Solstice devra, entre-autre, inventer la journée.
- → Archers n'oubliez pas que « *L'Homme qui veut faire quelque chose trouve un moyen ; celui qui ne veut rien faire une excuse...* » On attend vos propositions

### **12. Objectifs du Club en cours.**

En cette période nombre d'objectifs restent en cours :

- Terminer la mobilité de l'abri extérieur → Alain, Jean-Louis : tests de roulement à réaliser
- Relancer le dossier « Fondation Crédit Agricole » → Hervé si possible
- Possibilité de partenariat avec Téléphone store → Greg - Lydie à programmer si un partenariat est toujours possible ?

### **13. Questions / Points divers.**

- Labellisation : les délais seront certainement reportés, mais cette période de confinement ne doit pas nous faire oublier de travailler sur le sujet.

*Fin de Séance.*